

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>		Néant ☐ *							
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	FD		FE		FF		
			FG	15 064 745	FH	1 623 629	FI	16 688 374	12 829 017
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 064 745	FK	1 623 629	FL	16 688 374	12 829 017	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN	441 806			
	Subventions d'exploitation				FO		5 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 489 175	132 227		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 229	10 558		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 621 583	12 977 136	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 206 959	5 999 513	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	245 897	154 833	
	Salaires et traitements*					FY	5 765 261	4 111 821	
	Charges sociales (10)					FZ	2 268 135	1 840 441	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS	GA	428 309	370 148
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	100 767	104 121	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	16 015 329	12 580 877	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 606 255	396 259	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	16 503 644	10 141 115	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	78 401	45 056	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	16 582 045	10 186 171		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		1 635 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 360 451	2 320 586	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 360 451	3 955 586	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	13 221 594	6 230 585		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	15 827 848	6 626 844		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legal Qualia

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

Céclat Qualita

Désignation de l'entreprise : Apside Advance				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	15 269	14 800	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	15 269	14 800	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 088 725	415 082	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	4 804	115 508	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	102 148	281 074	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 195 677	811 664	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 180 408)	(796 864)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		29 510		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(579 058)	(703 601)		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)				HL	35 218 897	23 178 107	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	20 992 398	16 674 035	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	14 226 499	6 504 071	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		AI	1 489 175	132 227	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		3 800	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe				2 195 677		15 269	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Page 3

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>6 rue Paul Baudry</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>83403021500026</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. <u>31/12/2023</u>	
		N-1 <u>31/12/2022</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	
		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :63.029.734.....)									DA	63 029 734	65 301 149	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB	962 050	860 635	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence * EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	798 006	472 803	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)									DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG			
	Report à nouveau									DH	12 912 268	6 733 400	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	14 226 499	6 504 071	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK	1 055 644	974 470	
	TOTAL (I)									DL	92 984 201	80 846 529	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM		
Avances conditionnées									DN				
TOTAL (II)									DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS	19 146 288	18 064 760	
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	39 783 084	44 962 193	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DV	6 179 591	5 453 560	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	9 228 696	4 463 884	
	Dettes fiscales et sociales									DY	3 013 064	1 827 344	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	134 164		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
	TOTAL (IV)									EC	77 484 888	74 771 741	
	Ecarts de conversion passif * (V)									ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)									EE	170 469 089	155 618 270	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital								IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)							IC			
			Ecart de réévaluation libre							ID			
			Réserve de réévaluation (1976)							IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								EG	25 738 600	18 926 981	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP								EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

APSIDE-ADVANCE

Société par actions simplifiée

Au capital de 63 029 734,08 euros

Siège social : 4, place des Ailes 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

834 030 215 – RCS Nanterre

(la «Société»)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **EN DATE DU 15 JUILLET 2024**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de **14 226 498,54 euros**, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice : 14 226 498,54 €

- 5 % à la réserve légale : 711 324,93 €

- Le solde au compte report à nouveau : 13 515 173,61 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, recueille :

- voix pour : 65 655 973

- voix contre : 0

- abstentions : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENTE



(Ne pas reporter le montant des continués)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cajal Quadra

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								3		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	144 197	KE		KF	612 343	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	54 532	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	287 194	KZ		LA	116 873	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	299 527	LC		LD	111 602	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	425 194	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	641 253	LO		LP	653 669	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	146 955 144	8V		8W	139 955 894
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	50 754	1U		1V	314 027		
TOTAL IV					LQ	147 005 898	LR		LS	140 269 921		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	147 791 348	0H		0J	141 535 933		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	57 503	LW	699 037	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	54 532	MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP	12 464	MQ	391 603	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 682	MT	409 447	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	425 194	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	14 146	NH	1 280 775	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			10		0X	138 156 102	0Y	148 754 935	0Z		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	1 154	2F	363 627	2G		
	TOTAL IV			13		NJ	138 157 257	NK	149 118 562	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	138 228 906	0L	151 098 375	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Apside Advance

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Apside AdvanceNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Apside AdvanceNéant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	54 361	PF	34 617	PG	(0)	PH	88 978
TOTAL I		RK	54 361	RM	34 617	RN	(0)	RO	88 978
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 534	QE	26 044	QF		QG	32 578
	Matériel de transport	QH	94 707	QI	66 113	QJ	7 660	QK	153 160
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	128 105	QM	82 749	QN	1 682	QO	209 172
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	229 347	QV	174 906	QW	9 342	QX	394 910
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	283 707	QP	209 523	QQ	9 342	QR	483 888

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		452 594				Z9	226 300	Z8	226 294
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IGREC

Désignation de l'entreprise : Apside AdvanceNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	974 470	TM	81 174
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	974 470	TS	81 174
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	26 074	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	65 133	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	653 648	19 671	(0) 7A
	TOTAL III	7B	4 088 648	110 879	(0) UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 063 118	192 053	(0) UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	100 845	UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Apside Advance

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	851 522	UM	0	UN	851 522			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	363 627	UV	0	UW	363 627			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	8 931 587		8 931 587					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 527		4 527					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 000		1 000					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 843 608		1 843 608					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 774 338		1 774 338					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	2 223		2 223					
	Groupe et associés (2)		VC	8 488 854		8 488 854					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	559 276		559 276					
	Charges constatées d'avance		VS	768 303		768 303					
	TOTAUX			VT	23 588 866	VU	22 373 717	VV	1 215 149		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	19 146 288							19 146 288	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 003 084		3 084		500 000		1 500 000		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	37 780 000		7 180 000		30 600 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 137 060		1 137 060						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 228 696		9 228 696						
Personnel et comptes rattachés		8C	850 064		850 064						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	704 276		704 276						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 299 615		1 299 615						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	159 109		159 109						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 042 532		5 042 532						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	134 164		134 164						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	77 484 888	VZ	25 738 600	31 100 000		20 646 288		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 180 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	14 226 499		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WE	19 263		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		WG	6 615		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		WB			
	Amendes et pénalités	WJ	12	XX			
				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XW	12		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			XY			
				I7	(575 019)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	13 779 457	
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)						2A	165 000
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZA	16 335 000
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZX	
	Majoration d'amortissement *					ZY	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						1F	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PB	
Zone de développement prioritaire (art. 44 Septidécies)						PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)						X9	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						XI	
Créance dérogée par le report en arrière du déficit						ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	16 368 549	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)	XI		
				déficit (II moins I)	XJ	2 589 092	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	2 589 092	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Apside Advance

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Advance</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	121 735	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	121 735	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	121 735	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	423 863	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Titre de participation	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Participation	9K	9L	29 510
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	29 510
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Apside AdvanceNéant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	mat transport	12 463		7 660	4 803
	2	mat bureau	1 682		1 682	
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
		(7)			(9)	(10)		
			(8)		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	14 000	9 197	9 197				
	2	1 269	1 269	1 269				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		10 466				
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
	CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Apside AdvanceNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Apside AdvanceNéant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : Apside Advance		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	58
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	16 688 374
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	16 688 374
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2 229
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	441 806
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	444 035
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	905 415
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	4 919 752
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	100 767
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	5 925 934
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	11 206 474
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	11 206 474
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	16 688 374
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	58
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	302 027 171
Période de référence		GY	01/01/2023
		GZ	31/12/2023
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SID § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SID § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

8 3 4 0 3 0 2 1 5 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Apside Advance

ADRESSE (voie)

6 rue Paul Baudry

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

6486640

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

9675186

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE

N° SIREN (si société établie en France)

331595587

% de détention

36.27

Nb de parts ou actions

24000037

Adresse :

N° 107

Voie rue Servient

Code postal

69003

Commune

LYON

Pays

FR

Forme juridique

SC

Dénomination

ABBA

N° SIREN (si société établie en France)

833480486

% de détention

23.53

Nb de parts ou actions

15569792

Adresse :

N° 45

Voie Av Jean-Baptiste Clément

Code postal

92100

Commune

BOULOGNE BILLANCOURT

Pays

FR

Forme juridique

SA

Dénomination

CREDIT AGRICOLE

N° SIREN (si société établie en France)

784608416

% de détention

21.76

Nb de parts ou actions

14400000

Adresse :

N° 12

Voie Place des Etats-Unis

Code postal

92127

Commune

MONTROUGE CEDEX FRANCE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 3 4 0 3 0 2 1 5 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Apside Advance

ADRESSE (voie) 6 rue Paul Baudry

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination NEARSHORE MAROC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie 203 bd Abdelmoumen

Code postal 20042 Commune MAROC Pays MAROC

Forme juridique Dénomination APSIDE' EA

N° SIREN (si société établie en France) 8 5 1 3 8 0 2 % de détention 100.00

Adresse : N° 6 Voie Rue Paul Baudry

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique Dénomination APSIDE PORTUGAL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination PGCE

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 9 3 7 5 3 % de détention 100.00

Adresse : N° 28 Voie rue du Docteur Finlay

Code postal 75015 Commune PARIS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2023

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Apside – Advance
Société par Actions Simplifiée
au capital de de 63.029.734,08 €
4, Pl. des Ailes
92100 Boulogne-Billancourt

G.V.A Audit
Commissaire aux Comptes
105, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Apside Advance

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société **Apside Advance**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Apside Advance** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net, figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 144 442 Keuros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les paramètres utilisés, à revoir les calculs effectués par la société, ainsi que la pertinence de l'information fournie dans les notes de l'annexe et, le cas échéant, vérifier le calcul des provisions éventuelles pour dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Antoine Zani
Associé

G.V.A. Audit

Philippe BONNIN

✓ Certified by  yousign

Philippe Bonnin
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	196 811	28 841	167 970	23 617	144 352	611. 21
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	502 227	60 137	442 090	66 219	375 870	567. 61
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	855 582	394 910	460 672	411 906	48 766	11. 84
	Immobilisations en cours	425 194		425 194		425 194	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	147 903 413	3 461 074	144 442 338	143 220 144	1 222 195	0. 85
	Créances rattachées à des participations	851 522	65 133	786 389	300 000	486 389	162. 13
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	363 627		363 627	50 754	312 873	616. 44
	Total II	151 098 375	4 010 095	147 088 280	144 072 641	3 015 639	2. 09
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	8 931 587		8 931 587	3 792 663	5 138 924	135. 50
	Autres créances	12 673 827	673 319	12 000 508	6 458 055	5 542 453	85. 82
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	90 672		90 672		90 672	
	Disponibilités	1 363 446		1 363 446	135 663	1 227 783	905. 02
	Charges constatées d'avance (3)	768 303		768 303	706 654	61 649	8. 72
	Total III	23 827 834	673 319	23 154 515	11 093 035	12 061 480	108. 73
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	226 294		226 294	452 594	226 300-	50. 00-
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	175 152 503	4 683 415	170 469 089	155 618 270	14 850 819	9. 54

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/202312		Exercice N-1 31/12/202212		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 63 029 734)	63 029 734		65 301 149		2 271 415-	3. 48-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	962 050		860 635		101 415	11. 78
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	798 006		472 803		325 204	68. 78
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	12 912 268		6 733 400		6 178 868	91. 76
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 226 499		6 504 071		7 722 427	118. 73
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	1 055 644		974 470		81 174	8. 33
	Total I	92 984 201		80 846 529		12 137 673	15. 01
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	19 146 288		18 064 760		1 081 528	5. 99
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	39 780 000		44 960 000		5 180 000-	11. 52-
	Concours bancaires courants	3 084		2 193		891	40. 62
	Emprunts et dettes financières diverses	6 179 591		5 453 560		726 031	13. 31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 228 696		4 463 884		4 764 812	106. 74
	Dettes fiscales et sociales	3 013 064		1 827 344		1 185 720	64. 89
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	134 164				134 164	
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	77 484 888		74 771 741		2 713 146	3. 63
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	170 469 089		155 618 270		14 850 819	9. 54

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

25 738 60018 926 981

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202312			Exercice N-131/12/202212		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	15 064 745	1 623 629	16 688 374	12 829 017		3 859 357	30.08
Chiffre d'affaires NET	15 064 745	1 623 629	16 688 374	12 829 017		3 859 357	30.08
Production stockée							
Production immobilisée			441 806			441 806	
Subventions d'exploitation				5 333		5 333-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 489 175	132 227		1 356 947	NS
Autres produits			2 229	10 558		8 330-	78.89-
Total des Produits d'exploitation (I)			18 621 583	12 977 136		5 644 447	43.50
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 206 959	5 999 513		1 207 447	20.13
Impôts, taxes et versements assimilés			245 897	154 833		91 064	58.81
Salaires et traitements			5 765 261	4 111 821		1 653 440	40.21
Charges sociales			2 268 135	1 840 441		427 694	23.24
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			428 309	370 148		58 161	15.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			100 767	104 121		3 354-	3.22-
Total des Charges d'exploitation (II)			16 015 329	12 580 877		3 434 452	27.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 606 255	396 259		2 209 995	557.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	16 503 644		10 141 115		6 362 529	62. 74
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	78 401		45 056		33 345	74. 01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	16 582 045		10 186 171		6 395 874	62. 79
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			1 635 000		1 635 000-	100. 00-
Intérêts et charges assimilées (4)	3 360 451		2 320 586		1 039 866	44. 81
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 360 451		3 955 586		595 134-	15. 05-
2. Résultat financier (V-VI)	13 221 594		6 230 585		6 991 009	112. 20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 827 848		6 626 844		9 201 004	138. 84
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 269		14 800		469	3. 17
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	15 269		14 800		469	3. 17
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 088 725		415 082		1 673 643	403. 21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 804		115 508		110 704-	95. 84-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	102 148		281 074		178 926-	63. 66-
Total VIII	2 195 677		811 664		1 384 013	170. 52
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 180 408-		796 864-		1 383 544-	173. 62-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			29 510		29 510-	100. 00-
Impôts sur les bénéfices (X)	579 058-		703 601-		124 543	17. 70
Total des produits (I+III+V+VII)	35 218 897		23 178 107		12 040 790	51. 95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 992 398		16 674 035		4 318 363	25. 90
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	14 226 499		6 504 071		7 722 427	118. 73

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 001115 en Euros.IGREC

ANNEXE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	2
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	5
Etat des amortissements	5
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	7
Autres immobilisations incorporelles	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Créances immobilisées	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	9
Détail des produits à recevoir	9
Détail des charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	11
Variation des capitaux propres	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	12
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	13
Liste des filiales et participations	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE	page
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 170 469 088.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 16 688 373.73 Euros et dégageant un bénéfice de 14 226 498.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Transmission universelle de patrimoine

Brainpower

Par décision de l'associé unique en date du 23 novembre 2023, il a été procédé à la transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société Brainpower au profit de l'associé unique, la société Apside Advance. Cette opération qui a donné lieu à l'inscription à l'actif d'une valeur de titres d'un montant de 27 197 637 euros.

La T.U.P. a pris effet sur le plan juridique et comptable au 31 décembre 2023. Au plan fiscal, la date d'effet a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2023.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du régime de faveur prévu à l'article 210A du CGI.

A l'issue des opérations de TUP, un mali de confusion de 112 206 734 euros a été constaté. Ce mali a été affecté au sous-jacent titres de participations.

Réduction de capital

L'assemblée générale mixte des associés a décidé par délibération en date du 30 juin 2023 :

- une réduction de capital de 2 204 215 euros par voie de rachat de 2 296 057 de ses propres actions pour un prix global de 2 100 000 euros puis l'annulation des actions acquises
- une réduction de capital de 67 200 euros par voie de rachat de 70 000 de ses propres actions pour un prix global de 70 000 euros puis l'annulation des actions acquises

L'excédent du prix de rachat de ces actions sur la valeur nominale des actions rachetées est inscrit au compte "prime d'émission".

Après ces opérations, le capital social se trouve ramené à la somme de 63 029 734.08 euros. Il est divisé en 65 655 973 actions intégralement libérés dont :

- 26 188 931 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.96 euro chacune
- 1 067 000 actions de préférence de catégorie P1 d'une valeur nominale de 0.96 euro chacune
- 38 400 042 actions de préférence de catégorie P2 d'une valeur nominale de 0.96 euro chacune

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Transfert du siège social

Le groupe APSIDE déménage son siège social au 4 place des Ailes à Boulogne Billancourt à compter de mars 2024.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général, en particulier le principe de continuité d'exploitation (article 121-2) est respecté car le groupe a initié un processus financier afin de s'assurer que les dettes financières seront remboursées à leurs échéances.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

Depuis son exercice ouvert le 01/02/2018, la société a opté pour l'intégration fiscale. Les modalités de répartition de l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble sont fondés sur le principe de la neutralité visant à replacer la société dans la situation qui aurait été sienne si elle n'avait pas été membre du groupe intégré et était demeurée imposée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

distinctement.

Le périmètre de l'intégration fiscale se décompose de la manière suivante :

- société mère tête de groupe : Apside Advance
- sociétés filiales : Brainpower, Apside SAS, Apside Technologies, HTI, Apside Infogérance, Apside Top, Apside Nord et Apsid'EA.

Au 1er janvier 2024, la société PGCE fera partie du périmètre d'intégration.

Emprunt

Un emprunt avait été souscrit le 18 janvier 2018 pour un montant de 77 000 000 euros.

Un nouvel emprunt avait été souscrit en mai 2019 dans le cadre de l'opération de croissance externe PGCE pour un montant de 12 000 000 euros.

Au 31 janvier 2023, le solde de cet emprunt s'élève à 37 780 000 euros.

Cet emprunt est réparti comme suit :

- 7 180 000 € tranche A. Cette tranche est remboursable par part égale de 7 180 000 euros par an.
- 30 600 000 € tranche B remboursable à l'échéance finale du prêt (7 ans).

Le taux d'intérêt applicable est compris entre 1.55 % et 2.25 % + euribor 3 mois pour la tranche A et 2.05 % et 2.75 % + euribor 3 mois pour la tranche B. Le taux applicable dépend des ratios financiers.

Les frais liés à la mise en place des emprunts se sont élevés à 1 543 060 euros (respectivement 1 296 900 euros + 246 160 euros) et font l'objet d'un étalement sur la durée de ces derniers. Au 31 décembre 2023, le montant restant à étaler s'élève à 226 294 euros.

Emprunt LCL

Souscription d'un emprunt de 2 000 000 euros auprès de la banque LCL en décembre 2023 dans le cadre de l'acquisition de la filiale canadienne IT Chapter.

Les modalités de l'emprunt sont les suivantes :

- durée 8 ans
- intérêt fixe de 5.50 %
- remboursement du prêt en 4 échéances annuelles de 500 000 euros (à compter de décembre 2028 jusqu'à décembre 2031)

Obligations convertibles en actions

L'Assemblée générale mixte du 18 janvier 2018 avait décidé la mise en place d'obligation convertible avec les caractéristiques suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Création de 13 530 208 OCA d'une valeur nominale de 1 € chacune convertissables en actions ordinaires de 0.96 € de valeur nominale chacune assorties d'une prime d'émission de 0.04 € par action pour une durée de 7 ans et demi ;
- Les OCA sont rémunérées au taux de 6 % capitalisées ;
- La prime de non conversion s'élève à 10 % l'an payable infine.

Aucune provision attachée à la prime de non conversion éventuelle des obligations convertibles en actions n'a été appréhendée dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 aux motifs suivants :

- En date du 31 décembre 2023, la probabilité pour la société APSIDE ADVANCE d'avoir à rembourser la prime de non conversion à l'échéance au 18 juillet 2025 est faible.

Ratios financiers

Dans le cadre du contrat de crédits signés en date du 18 janvier 2018, les emprunteurs se sont engagés à maintenir, à tout moment, aussi longtemps qu'un montant quelconque restera dû au titre de l'emprunt les ratios suivants :

- le ratio (R1) : Dette nette total / Ebidta consolidé doit être inférieur à 2.2 au 31/12/2022, à 2 au 31/12/2023 et 31/12/2024
- le ratio (R2) : Cash flow net consolidé / Service de la dette doit être supérieur à 1 sur la période 2018-2024.

Au 31 décembre 2023 :

- le ratio R1 est respecté
- le ratio R2 est respecté

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 197		612 343
Installations générales agencements aménagements divers	54 532		
Matériel de transport	287 194		116 873
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	299 527		111 602
Immobilisations corporelles en cours			425 194
TOTAL	641 253		653 669
Autres participations	146 955 144		139 955 894
Prêts, autres immobilisations financières	50 754		314 027
TOTAL	147 005 898		140 269 921
TOTAL GENERAL	147 791 348		141 535 933

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		57 503	699 037	
Installations générales agencements aménagements divers			54 532	
Matériel de transport		12 464	391 603	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 682	409 447	
Immobilisations corporelles en cours			425 194	
TOTAL		14 146	1 280 775	
Autres participations		138 156 102	148 754 935	
Prêts, autres immobilisations financières		1 154	363 627	
TOTAL		138 157 257	149 118 562	
TOTAL GENERAL		138 228 906	151 098 375	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	54 361	34 617	0-	88 978
Installations générales agencements aménagements divers		6 534	26 044		32 578
Matériel de transport		94 707	66 113	7 660	153 160
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		128 105	82 749	1 682	209 172
TOTAL		229 347	174 906	9 342	394 910
TOTAL GENERAL		283 707	209 523	9 342	483 888
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	34 617				
Instal.générales agenc.aménag.divers	26 044				
Matériel de transport	66 113				
Matériel de bureau informatique mobilier	82 749				
TOTAL	174 906				
TOTAL GENERAL	209 523				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	452 594		226 300	226 294

ANNEXE					
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023					
Etat des provisions					
Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	974 470	81 174			1 055 644
TOTAL	974 470	81 174			1 055 644
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 435 000	26 074			3 461 074
Sur autres immobilisations financières		65 133			65 133
Autres provisions pour dépréciation	653 648	19 671	0		673 319
TOTAL	4 088 648	110 879			4 199 527
TOTAL GENERAL	5 063 118	192 053			5 255 171
Dont dotations et reprises exceptionnelles		100 845			
Etat des échéances des créances et des dettes					
Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an		
Créances rattachées à des participations	851 522	0	851 522		
Autres immobilisations financières	363 627	0	363 627		
Autres créances clients	8 931 587	8 931 587			
Personnel et comptes rattachés	4 527	4 527			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 000	1 000			
Impôts sur les bénéfices	1 843 608	1 843 608			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 774 338	1 774 338			
Divers état et autres collectivités publiques	2 223	2 223			
Groupe et associés	8 488 854	8 488 854			
Débiteurs divers	559 276	559 276			
Charges constatées d'avance	768 303	768 303			
TOTAL	23 588 866	22 373 717	1 215 149		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	19 146 288			19 146 288
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 003 084	3 084	500 000	1 500 000
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	37 780 000	7 180 000	30 600 000	
Emprunts et dettes financières divers	1 137 060	1 137 060		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 228 696	9 228 696		
Personnel et comptes rattachés	850 064	850 064		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	704 276	704 276		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 299 615	1 299 615		
Autres impôts taxes et assimilés	159 109	159 109		
Groupe et associés	5 042 532	5 042 532		
Autres dettes	134 164	134 164		
TOTAL	77 484 888	25 738 600	31 100 000	20 646 288
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 180 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0. 9600	28 521 988		2 333 057	26 188 931
ADP 1	0. 9600	1 100 000		33 000	1 067 000
ADP 2	0. 9600	38 400 042			38 400 042

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de participation PGCE font l'objet d'une dépréciation pour un montant de 3 435 000 euros.

Les frais d'acquisition des titres s'élèvent à 1 192 546.45 euros et ont été activés.

Ces frais font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Au 31/12/2023, le montant amorti s'élève à 1 055 644 euros.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des produits à recevoir

	Montant
Intérêts sur créances	4 829
Clients factures à établir	3 076 696
Fournisseurs avoirs à obtenir	184 399
Etat produits à recevoir	2 223
Intérêts compte courant	87 626
Autres produits à recevoir	10 170
Total	3 365 943

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunt obligataire	5 616 080
Frais bancaires	3 084
Intérêts courus sur emprunts	1 137 060
Intérêts compte courant	152 384
Fournisseurs factures non parvenues	2 063 601
Congés payés	303 973
RTT	25 177
Prime 1/4 mois	35 714
Prime	258 479
Personnel autres charges à payer	122 907
Jetons de présence	100 000
Charges sociales sur congés payés	119 890
Charges sociales sur RTT	9 930
Charges sociales sur prime 1/4 mois	14 086
Charges sociales sur prime	101 946
Organismes sociaux autres charges à payer	77 081
Etat charges à payer	15 401
Taxe sur les salaires	67 739
Taxe d'apprentissage	4 856
Formation	5 394
Adesatt	1 079
Clients avoirs à établir	134 164
Total	10 370 025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	768 303
Total	768 303

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	226 294	
Total	226 294	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 44 442 338		
Créances rattachées à des participations	7 86 389		
Créances clients et comptes rattachés	8 931 587		
Autres créances	7 817 389		
Emprunts et dettes financières diverses	5 042 531		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 556 024		
Autres dettes	134 164		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	74 342 458
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	6 504 071
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	80 846 529
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	80 846 529
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	2 271 415-
Variation des primes, réserves, report à nouveau	6 605 486
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	81 174
Autres variations	7 722 427
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	92 984 201
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	12 137 672
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	12 137 672

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	58
Total	58

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 360 451	16 582 045
Dont entreprises liées	149 153	16 582 045

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	15 827 848	
Résultat exceptionnel (hors participation)	2 180 408-	
Résultat comptable (hors participation)	14 226 498	

Le montant de l'impôt sur les bénéfices est de - 579 058 euros :

- 575 019 euros correspondant au gain d'intégration fiscale
- 3 000 euros correspondant au crédit d'impôt mécénat
- 1 039 euros correspondant à l'impôt sur les sociétés

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 60 402 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	4 734 707
Nantissement des titres de l'ensemble du groupe acquis	
Prime de non conversion des obligations convertibles	4 734 707
Total (1)	4 734 707

Nantissement de l'ensemble des titres des sociétés du groupe dans le cadre du prêt bancaire.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement de retraite est estimé au 31/12/2023 à 459 510 euros. Cette évaluation est calculée selon la norme IAS 19 avec la méthode IFRIC. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Hypothèses retenues :

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux d'actualisation : 3.20 %
- taux de rotation : 12.37 %
- taux de progression annuel des salaires : de 1 à 3 %
- taux de charges sociales : 40 %
- table de mortalité : INSEE F 2016-2018

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Apside Advance	SAS	63 029 734	4 place des Ailes Boulogne Billancourt

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions avals donnés par la société
				brute	nette		
- Filiales détenues à + de 50%							
- NEARSHORE MAROC	9 132	977 727	100.00				
- APSIDE' EA	10 000	682 341	100.00				
- APSIDE PORTUGAL	10 000	895 762	100.00				
- PGCE	10 000	3 332 084	100.00				
- SAS APSIDE TOP	70 000	1 539 834	100.00				
- SAS APSIDE NORD	10 000	3 911 913	100.00				
- SAS APSIDE INFOGERANCE	60 216	8 809 199	100.00				
- SAS HTI(Hautes Technologies)			100.00				
- SAS Apside SAS	1 006 401	30 337 422	100.00				
- SAS Apside Technologies	160 000	653 628	100.00				
- Participations détenues entre 10 et 50 %							
B. Renseignements globaux							
- Filiales non reprises en A							
- Participations non reprises en A							

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit de cession	15 269	775200
Total	15 269	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	12	671200
- VNC élément actif cédé	4 804	675200
- Amortissement exceptionnel sur immo	1 303	687100
- Amortissement dérogatoire	81 174	687250
- Dépréciation compte courant	19 671	687500
- Provision déménagement	476 030	671800
- Transactions	1 002 718	671800
- Indemnités de rupture	609 965	671800
Total	2 195 677	